

MAIRIE DE NARBONNE

PARRAINAGE REPUBLICAIN



C'est quoi ?



Le parrainage républicain est destiné à faire entrer un enfant mineur dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.



Cette démarche n'a **aucune valeur juridique**.

Qui peut faire la demande ?

Les parents, le père et/ou la mère, domicilié(s) sur la commune.

MAIRIE DE NARBONNE

PARRAINAGE REPUBLICAIN



Où et Comment ?

• Retrait du dossier

- Soit en téléchargeant le dossier sur **www.narbonne.fr**
- Soit en se rendant :
Direction de l'Etat Civil et formalités administratives
19 bis rue Gustave Fabre : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h45 et de 14h à 17h

• Pièces à fournir

- Photocopie du justificatif de domicile des parents (père et/ou mère).
- Photocopie des pièces d'identité des parrain/marraine.
- Acte de naissance de l'enfant

• Dépôt du dossier

- Il se fait exclusivement sur rendez-vous au service cité ci-dessus, prendre contact au 04 68 90 30 36, un mois avant la date prévue du parrainage.

La célébration du parrainage s'effectue le samedi matin, au Château de Montplaisir, route de Perpignan.

Combien ça coûte ?

Il s'agit d'un acte gratuit.

Délai ?

Un mois avant la date prévue du parrainage.

N.B. Aucune date de parrainage ne sera réservée sans dépôt de dossier